



Collège : Borne réoriente le « choc des savoirs »

Devant les syndicats, vendredi, la ministre de l'éducation a érigé la lutte contre les inégalités en priorité

Elisabeth Borne a beau appartenir depuis 2017 au même courant politique macroniste que celle qui l'a précédée à l'éducation nationale, Anne Genetet, son arrivée Rue de Grenelle marque une nouvelle inflexion de ligne. A l'occasion de son premier discours devant les organisations syndicales, lors de la réunion sur la répartition des moyens d'enseignement entre académies, vendredi 17 janvier, l'ancienne première ministre a dévoilé ses premiers arbitrages en matière de politique éducative, et affiché sa différence avec les priorités et les mesures lancées par l'ancien ministre Gabriel Attal (juillet 2023-janvier 2024) et endossées par Anne Genetet (septembre 2024-décembre 2024).

Là où ses deux prédécesseurs avaient focalisé leur action et leur communication sur l'enjeu de la « hausse du niveau » des élèves, Elisabeth Borne fait passer la lutte contre les inégalités au premier plan, du moins symboliquement. Pour la ministre, le « choix fort » du gouvernement de renoncer aux 4000 suppressions de postes d'enseignants malgré le contexte budgétaire – destiné à convaincre les socialistes de renoncer à censurer le gouvernement – reflète son « ambition de réduire les inégalités entre les élèves et les territoires, d'élever le niveau et de donner à chacun les moyens de réussir ».

Sur le fond, celle qui fut la première ministre de Gabriel Attal lors de son passage Rue de Grenelle choisit d'invalider en grande partie la réforme phare de son prédécesseur pour le collège. Elisabeth Borne étiole la politique dite « du choc des savoirs », expression qu'elle a totalement évincée de son discours, là où Anne Genetet en avait proclamé l'« acte II » en novembre 2024.

« Confiance faite aux équipes »

Ce « choc des savoirs » n'a cessé, depuis son annonce en décembre 2023, d'être remanié, émué, ravivé au gré de la valse des ministres de l'éducation – cinq en 2024 – et de leurs sensibilités. Sa mesure principale, les groupes de niveau, avait focalisé les oppositions et donné lieu à de nombreux atermoiements. Nicole Belloubet, ministre de l'éducation de

février à septembre 2024, hostile aux mesures voulues par Gabriel Attal, s'était évertuée à les transformer en groupes de besoins, à l'organisation moins rigide. Dans les collèges, où la mesure est entrée en vigueur à la rentrée 2024 pour les 6^e et les 5^e, les équipes pédagogiques ont tenté d'adapter le dispositif à leurs élèves et à leurs moyens. Pour la rentrée 2025, Elisabeth Borne décide, au nom de la « stabilité », de ne pas revenir sur ce déploiement tant qu'il n'a pas été évalué. L'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a été missionnée à cet effet pour deux ans et doit rendre ses premières conclusions en juin.

Pour reconduire ces groupes, le ministère doit toutefois leur redonner une assise réglementaire, après que le Conseil d'Etat a annulé, fin novembre 2024, l'arrêté créant les groupes de besoins. Le nouveau texte sera présenté fin janvier aux organisations syndicales et certains points pourront « faire l'objet de discussion », assure la Rue de Grenelle. Les groupes de besoins ne s'étendront pas, en revanche, en 4^e et en 3^e. La nouvelle ministre souhaite « laisser la main aux équipes dans les collèges pour concevoir des dispositifs d'accompagnement » des élèves, notamment les plus en difficulté. Ce soutien pourra se concentrer sur les mathématiques et le français, mais pas seulement. A cette fin, 324 postes d'enseignants supplémentaires seront créés à la rentrée 2025. « La ministre instaure une souplesse que l'on réclame depuis le début et qu'on aurait pu nous donner d'entrée. On aurait tous gagné du temps et de l'énergie », salue, avec ironie, Bruno Bobkiewicz, du principal syndicat des chefs d'établissement, le SNPDEN-UNSA.

La nouvelle ministre, plus proche de Nicole Belloubet que de Gabriel Attal, s'oppose également à l'une des mesures les plus emblématiques du « choc des savoirs » : la réforme du brevet, qui devait être rendu obligatoire pour accéder au lycée. Pour Gabriel Attal, cette obligation, en rupture avec l'histoire de cet examen vieux de soixante-seize ans, qui n'a jamais fait office de couperet à l'entrée au lycée, répondait à l'ambition de « restaurer l'exigence » à l'école.

Nicole Belloubet, opposée à l'idée d'un brevet obligatoire, au nom des risques de décrochage qu'il ferait peser sur les plus fragiles, a joué la montre pour ne pas décréter cette obligation pour 2026, comme prévu à l'origine. Fidèle de Gabriel Attal, Anne Genetet avait repris son objectif en annonçant, en décembre 2024, la mise en œuvre d'un brevet barrière à l'horizon 2027.

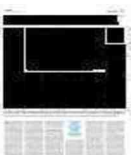
Elisabeth Borne abandonne ce couperet, au nom toujours de la « confiance faite aux équipes ». « Rendre le brevet obligatoire aurait élevé le niveau d'exigence et celui de nos élèves », regrette Anne Genetet dans un tweet, tandis que les soutiens du secrétaire général du parti Renaissance voient dans ces inflexions les conséquences des rivalités entre les deux anciens premiers ministres pour obtenir la tête du parti. La révision des modalités d'obtention du brevet, avec une place plus importante donnée à l'examen final au détriment du contrôle continu est, en revanche, entérinée pour la session 2026, comme l'avait souhaité Gabriel Attal.

« Contradiction »

Conséquence du renoncement à changer le statut du brevet, la généralisation des classes « prépa-2^{de} », dispositif imaginé pour les élèves qui n'ont pas décroché le brevet, n'a plus lieu d'être. Elisabeth Borne souhaite néanmoins en poursuivre l'expérimentation, au nom de « l'impératif d'évaluer nos politiques éducatives avant de prendre toute nouvelle décision ». La ministre veut, en parallèle, réfléchir à de nouvelles mesures de soutien pour accompagner les élèves les plus fragiles.

L'inflexion du discours et de la posture n'a pas échappé aux représentants des personnels de l'éducation nationale, lesquels ont accueilli plutôt positivement ces premières annonces. « Cela nous confirme que le "choc des savoirs" tel qu'annoncé par Gabriel Attal n'existe plus, il est détricoté à bas bruit et c'est une bonne chose », se félicite Sophie Vénétitay, du SNES-FSU, qui souhaite désormais un abandon total des mesures. « Selon une enquête que nous avons menée auprès de 3000 en-





seignants, deux tiers d'entre eux souhaitent le retrait des groupes de besoins en 6^e et en 5^e. Il n'y a pas besoin d'attendre le rapport de l'inspection générale pour prendre cette décision », abonde Jean-Rémi Girard, président du Snalc.

« Certaines mesures du "choc des savoirs" restent en place, comme les nouveaux programmes scolaires ou la labellisation des manuels. Il va falloir tout de même, à un moment donné, que le ministre ait une vision structurée et cohérente de ce qu'il attend de ses enseignants, car il y a une contradiction à élaborer des programmes très injonctifs d'un côté et à faire appel à leur expertise de l'autre »,

souligne également Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale de la CFDT Education, formation, recherche publiques.

Les organisations syndicales appellent désormais de leurs vœux la construction en concertation d'une politique éducative stable et durable. « Le système éducatif ne peut pas supporter des changements permanents », affirme Gilles Langlois, secrétaire national du SE-UNSA. « C'est terrible tout ce temps que l'on passe à discuter de mesures de second plan, alors qu'il y a des urgences comme l'attractivité du métier enseignant, les ressources humaines de l'éducation nationale ou la gestion de l'école inclusive »,

résume Jean-Rémi Girard. Des dossiers sur lesquels la ministre est attendue très rapidement. ■

SYLVIE LECHERBONNIER
ET ÉLÉA POMMIERS

Groupes de besoins, brevet obligatoire... la ministre choisit d'invalider en grande partie la réforme phare de Gabriel Attal



La ministre de l'éducation nationale, Elisabeth Borne, à l'Assemblée nationale, le 16 janvier. BENOIT TESSIER/REUTERS

